

CONTRAT DE LOCATION SALLE WIHR / HORBOURG

SALLE WIHR, rue de Fortschwihr

SALLE HORBOURG, rue des Sports

Date de la demande : Date de la location :

Type de manifestation : Fête familiale Repas dansant Bal

Autres (à préciser) :

DATE et HEURE de prise en charge de la salle :

DATE et HEURE de remise de la salle :

LOCATAIRE : ASSOCIATION ou PARTICULIER (Nom, prénom, adresse) :

.....

.....

Téléphone :

Montant de la location (tarif de location + charges + frais de gestion) :

La pré-location faite ce jour sera confirmée en location si le demandeur remet en mairie le présent contrat signé et l'attestation d'assurance (art. 4 du règlement) dans un délai de quinze jours. Passé ce délai, la pré-location devient nulle et non avenue.

TARIFS DE LOCATION – Délibération du Conseil Municipal du 12/12/2022	
FORFAIT WEEK-END (Du vendredi après-midi au lundi matin) Location + charges + frais de gestion	
Associations, personnes physiques ou morales de la commune	240€
Personnes physiques et morales extérieures à la commune	400€
Associations extérieures à la commune	260€
TARIFS JOURNALIERS WEEK-END (le samedi ou le dimanche) Location + charges + frais de gestion	
Associations, personnes physiques ou morales de la commune	170€
Personnes physiques et morales extérieures à la commune	290€
Associations extérieures à la commune	190€

CONTRAT ENTRE LA COMMUNE ET LE LOCATAIRE

Je soussigné (locataire) :, **déclare** :

- **avoir** pris connaissance et accepter les conditions du règlement d'utilisation des salles communales,
- **accepter** les conditions de ce contrat,
- **joindre** l'attestation d'assurance,
- **m'engager** à établir et à remettre les chèques suivants (à l'ordre du Trésor Public) lors de la prise en charge de la salle :
 - Un chèque de 100,-€ pour la caution « ménage »,
 - Un chèque de 500,-€ pour la caution « vols/pertes/dégradations »,
 - Un chèque du montant de la location dû qui ne sera encaissé qu'à l'issue de la location (sauf pour les locations gratuites).

Fait à :	Le :
Signature du locataire (du Président si le locataire est une association) :	Bon pour accord de la commune :

CONTRAT DE LOCATION SALLE WIHR/ HORBOURG

Information sur l'utilisation de vos données à caractère personnel

La commune de HORBOURG-WIHR, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que le traitement n'est licite que dans la mesure où il est nécessaire à l'exécution d'un contrat pour le ou les finalités spécifiées dans le présent document, conformément au b) de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD) ;

Les données recueillies sont nécessaires à l'étude de votre demande de location de salle communale, à sa réservation et à la facturation d'utilisation en découlant.

Elles sont destinées exclusivement aux agents administratifs et aux agents techniques en charge de la gestion des locations de salles communales, au DGS, au maire et aux élus ayant reçu une délégation en ce sens ainsi qu'au service comptable et financier de la commune.

En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Ces données seront conservées 1 an après la fin de la location puis détruites. En cas de contentieux, les données seront conservées tant que les délais d'exercice des voies de recours ordinaires et extraordinaires ne sont pas épuisés.

Vos droits

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Informatique et Libertés ») modifiée ainsi qu'aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) « RGPD », **vous bénéficiez** d'un droit d'accès ; des droits d'effacement, de rectification et de limitation des informations vous concernant ; du droit à la portabilité de vos données et du droit de définir le sort de vos données après votre mort et de choisir à qui la collectivité devra communiquer (ou non) les données à caractère personnel concernées.

Pour toute demande d'exercice de droit ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous devez vous adresser à la Mairie de Horbourg-Wihr - 68180 – 44 Grand' Rue (à l'attention du référent RGPD) avec une copie adressée au DPD (Délégué à la Protection des Données) du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle via le formulaire suivant : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>.

Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>

Vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données la commune de Horbourg-Wihr via le formulaire de contact suivant : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>

Feuillet à conserver par le locataire